

COMMUNAUTE DE COMMUNES SERRE-PONCON VAL D'AVANCE
33, RUE DE LA LAUZIÈRE
05230 LA BATIE NEUVE

Membres en exercice : 33

Membres présents : 26

Procurations : 5

VOTES : 31

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2023

N° 2023/7/17

L'an deux mil vingt-trois, le treize du mois de décembre, à dix-huit heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance sous la présidence de Monsieur Joël BONNAFFOUX, dûment convoqués le six décembre deux mil vingt-trois.

Présents :

Mesdames et Messieurs ACHARD Liliane, ALBRAND Guy, AUBIN Daniel, BAILLE Juliette, BARANOWSKI Jérémi, BETTI Alain, BONNAFFOUX Joël, BONNAFFOUX Luc, BOREL Christian, CESTER Francis, CLAUZIER Elisabeth, ESTACHY Jean-François, EYRAUD Joël, FACHE Valérie, LESBROS Pascal, LEYDET Gilbert, MICHEL Francine, NICOLAS Laurent, OLLIVIER Vincent, PARENT Michèle, ROUX Lionel, SARRAZIN Joël, SARRET Jean, SAUNIER Clémence, SEIMANDO Mylène et SPOZIO Christine.

Absents excusés :

Mesdames et Messieurs BARISONE Sébastien, BREARD J. Philippe, CARRET Bruno, CHIARAMELLA Yves, DURIF Marlène, KUENTZ Adèle, MAENHOUT Bernard et SAUMONT Catherine.

Procurations :

M. BREARD J. Philippe donne procuration à M. SARRAZIN Joël
M. CARRET Bruno donne procuration à M. ROUX Lionel
M. CHIARAMELLA Yves donne procuration à Mme CLAUZIER Elisabeth
Mme DURIF Marlène donne procuration à M. ESTACHY Jean-François
M. MAENHOUT Bernard donne procuration à Mme SPOZIO Christine

Mme SEIMANDO Mylène est élue secrétaire de séance.

Objet : Evolution des tarifs pour les accueils de mineurs sur les communes d'Espinasses, La Bâtie-Vieille et Montgardin

Il est rappelé que dans le cadre de la politique enfance et jeunesse, la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance (CCSPVA) a décidé de confier à la Fédération des Foyers Ruraux des Alpes du Sud (FFRAS) la gestion de trois accueils collectifs de mineurs sans hébergement, en multi sites.

Il est précisé que l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ASLH) fonctionne depuis plus de 12 ans sur le site d'Espinasses et depuis bientôt 2 ans sur les communes de La Bâtie-Vieille et Montgardin.

A ce jour, il convient de revoir les tarifs appliqués aux familles selon les modalités suivantes :

TARIFS JOURNALIERS AVEC REPAS ACM ESPINASSES				
Quotients familiaux	Familles CCSPVA		Familles hors CCSPVA	
	2023	2024	2023	2024
Cas n°1 Inférieur ou égal à 500	12,50	13,50	16,50	17,50
Cas n°2 De 501 à 650	13,75	14,50	17,75	18,50
Cas n°3 Supérieur à 650	14,50	15,50	18,50	19,50
Cas n°4 Supérieur à 851	-	16,50	-	20,50

TARIFS JOURNALIERS SANS REPAS ACM MONTGARDIN ET LA BATIE-VIEILLE				
Quotients familiaux	Familles CCSPVA		Familles hors CCSPVA	
	2023	2024	2023	2024
Cas n°1 Inférieur ou égal à 500	10,25	11,50	-	15,50
Cas n°2 De 501 à 650	11,50	12,50	-	16,50
Cas n°3 Supérieur à 650	12,25	13,50	-	17,50
Cas n°4 Supérieur à 851	-	14,50	-	18,50

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve l'exposé de Monsieur le président,
- Autorise Monsieur le président à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ce projet.
- Dit que les crédits sont et seront inscrits au budget.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission en préfecture le 18 décembre 2023
Et de la publication, le 20 décembre 2023
Monsieur le président,
Joël BONNAFFOUX.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

